



SCHWEIZERISCHER ARBEITGEBERVERBAND
UNION PATRONALE SUISSE
UNIONE SVIZZERA DEGLI IMPRENDITORI

«Réforme» Prévoyance vieillesse 2020: Qu'apporte-t-elle réellement?

Séance d'information du 24 août 2017
Lausanne

Frédéric Pittet
Spécialiste Politique sociale et Assurances sociales

Sur quoi votons-nous?



D'importants changements pour l'AVS et la prévoyance professionnelle

- Augmentation de la TVA
→ référendum obligatoire
- La loi sur la réforme de la prévoyance vieillesse modifie divers textes de loi → référendum facultatif
- La réforme n'entre en vigueur que si le peuple et les cantons adoptent les deux projets le 24 septembre 2017
- Volume: 286 pages pour le message du Conseil fédéral; 72 pages pour les ordonnances d'application (actuellement en procédure de consultation)



Éléments clés de la «réforme»

- Relèvement de l'âge de la retraite des femmes à 65 ans en 4 étapes dès 2018
- Hausse de la **TVA** de **0,6 point** en faveur de l'AVS (0,3 pt. dès 2018, 0,3pt. dès 2021) et attribution intégrale du pour cent démographique à l'AVS (actuellement, la Confédération en garde 0,17%)
- Augmentation des **cotisations salariales de 0,3 point** à partir de 2021
- Flexibilisation de la retraite (de 62 à 70 ans) dans les deux piliers
- Diminution du taux de conversion minimal à 6,0% en 4 étapes dès 2019
- Mesures de compensation de l'abaissement du taux de conversion minimal au sein de la prévoyance professionnelle, y compris la **garantie des droits acquis de la génération de transition** à partir de 45 ans (ce financement suppl. correspond à 0,4 point de cotisations salariales)
- De plus, augmentation de 70 francs de la rente AVS **pour tous** les nouveaux rentiers et hausse du plafond de la rente de couple à 155%



Pourquoi une réforme de la prévoyance vieillesse est indispensable?



Évolution démographique en Suisse

- Évolution de la tranche des 0 à 19 ans:

2015	2025	2030	2040
1.7 Mio.	1.8 Mio.	1.9 Mio.	1.9 Mio.

Hausse de 14%

- Évolution de la tranche des 65 ans et plus:

2015	2025	2030	2040
1.5 Mio.	1.9 Mio.	2.2 Mio.	2.6 Mio.

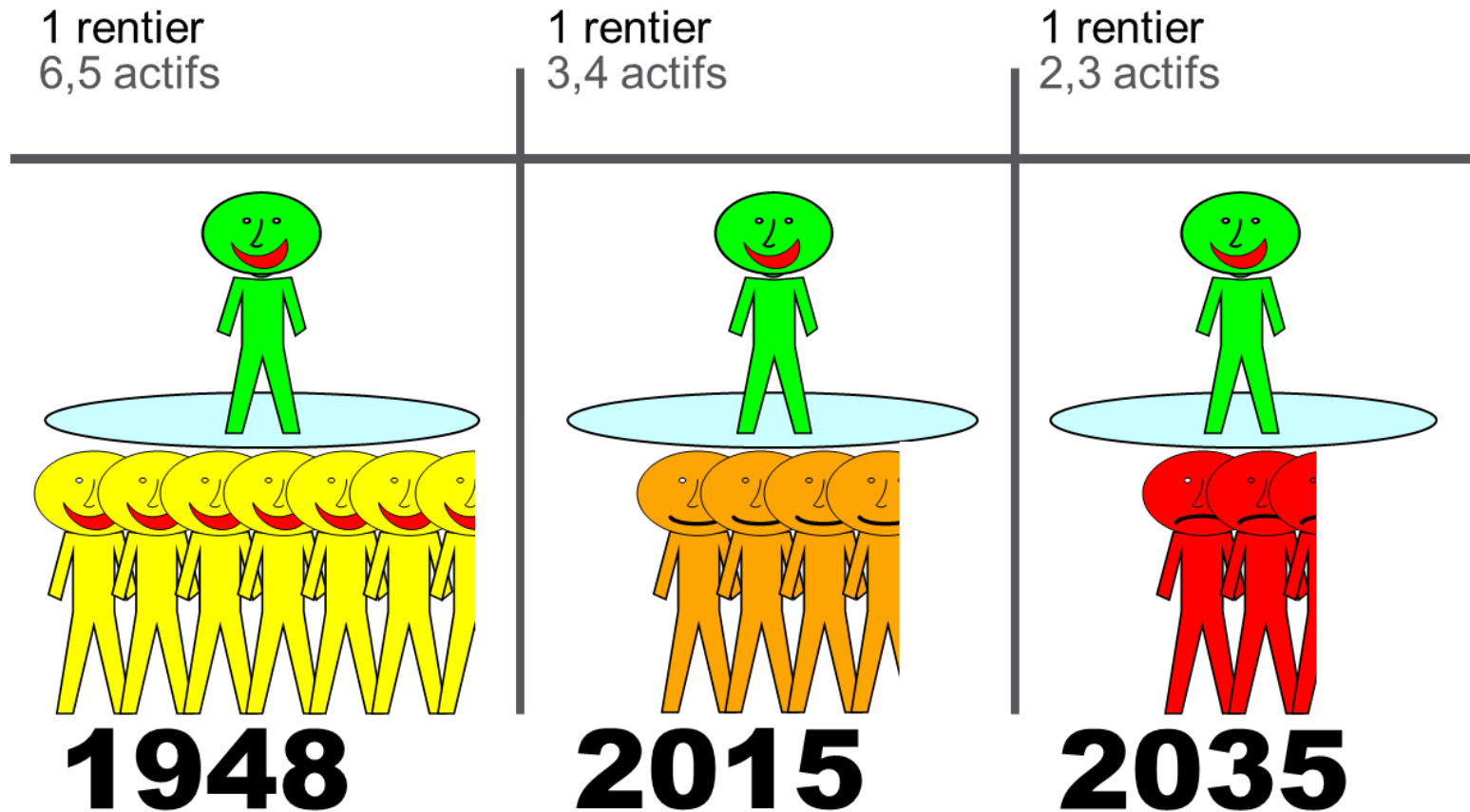
Hausse de plus de 73%

- L'évolution démographique de la Suisse réclame une vraie réforme destinée à assurer les prestations du premier et du deuxième piliers. Autrement dit, une réforme qui vise à **garantir et stabiliser les rentes plutôt qu'à les augmenter encore!**

Source: OFS



AVS: Toujours moins de personnes actives pour financer les rentes



Source: OFAS

Le besoin de réforme est d'ordre structurel

- Le moteur de la réforme est le **vieillissement démographique**
- 3 options possibles: **diminuer les prestations, augmenter les cotisations, travailler plus longtemps** (séparément ou en combinaison)



Que voulait le Conseil fédéral à l'origine?



Les deux principaux objectifs de la réforme selon le message du Conseil fédéral

1. Maintenir le niveau des rentes à leur niveau actuel
2. Assurer l'équilibre financier de l'AVS et de la prévoyance professionnelle



Qu'en a fait le Parlement?



Au lieu d'un véritable compromis, le diktat d'une majorité ultramince

- Le 16 mars 2017, les 101 voix nécessaires pour lever le frein aux dépenses ont été atteintes d'extrême justesse au Conseil National...



TOTAL / TOTALE	
Ja / Oui / Si	101
Nein / Non / No	91
Enth. / Abst. / Ast.	4

- **Nulle trace** d'un large et solide compromis à la suisse
- Comme l'a confirmé le Conseiller aux Etats Stöckli à l'émission Arena du 23.6.2017: depuis août 2015, le Conseil des Etats s'est cramponné **sans esprit de compromis** à l'idée d'une extension de l'AVS, alors que le Conseil national voulait y renoncer. Résultat final: une **extension au lieu d'une stabilisation financière**, c'est-à-dire une trahison des objectifs du Conseil fédéral



Que signifierait une acceptation pour les citoyens et l'économie?



Des milliards de coûts supplémentaires chaque année

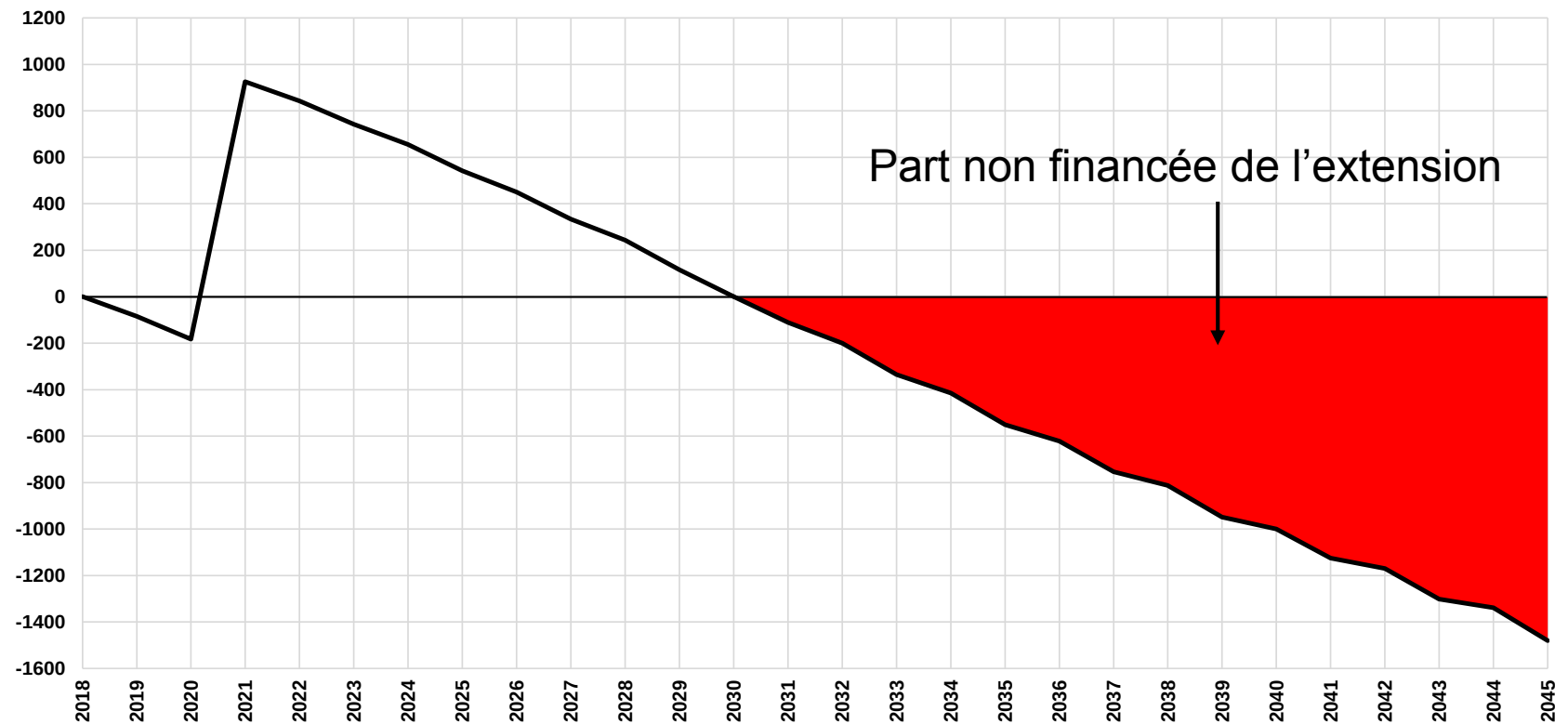
	en millions	en % de salaire	en % de TVA
Mesures de compensation de la prévoyance professionnelle (augmentation des bonifications de vieillesse, adaptation de la déduction de coordination, génération transitoire)	1'600	0,4%	
Extension de l'AVS pour tous les nouveaux rentiers	1'400	0,3%	
Relèvement de la TVA au profit de l'AVS	2'140		0,6%
Suppression de la franchise AVS pour les rentiers actifs	250		
Coûts supplémentaire par année (année de référence 2030)	5'390	0,7%	0,6%

Source: OFAS



L'extension de l'AVS n'est financée que pour quelques années encore

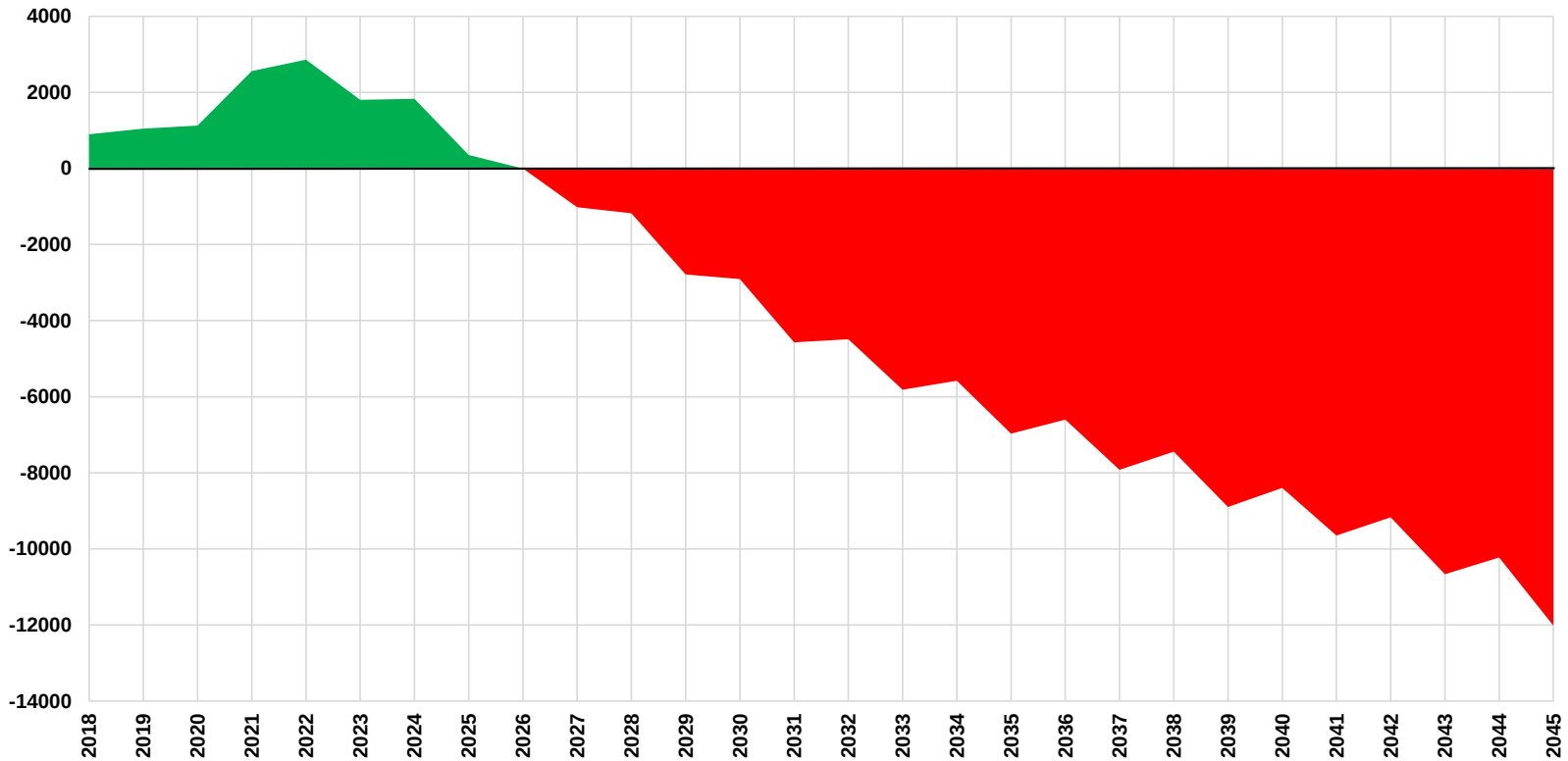
Différence entre les coûts de l'extension l'AVS et le financement supplémentaire de 0,3 pt des cotisations salariales (en mio. CHF)



Source: OFAS

Malgré un financement supplémentaire massif, de nouvelles mesures devront encore être prises dès 2025 pour soutenir l'AVS

Résultat de répartition de l'AVS suite à la réforme (en mio. CHF)



Source: OFAS

L'extension de l'AVS accroît rapidement la pression au relèvement de l'âge de la retraite et aux mesures de financement supplémentaires

- A moyen terme déjà, l'extension de l'AVS accentuera la **pression aux réformes**. L'âge de la retraite devra être relevé plus tôt, les impôts et les cotisations salariales devront être bientôt augmentés une fois de plus!

	2030	2035	2040	2045
Résultat de répartition de l'AVS en millions de francs	-2'907	-6'791	-8'398	-12'019
Apports nécessaires pour couvrir le déficit du résultat de répartition:				
en % de TVA	0,82	1,81	2,04	2,75
en % de salaires	0,62	1,38	1,56	2,1
En mois supplémentaires de l'âge de référence	13	32	40	52

Source: OFAS, calculs propres



Importantes conséquences sociales

- Reçoivent aussi 70 francs ceux qui n'en ont pas besoin et ceux qui ne sont pas affectés par la baisse du taux de conversion
- **AVS à deux vitesses**: les rentiers d'aujourd'hui ne touchent rien et doivent financer l'extension de l'AVS par le biais de la TVA
- Les nouveaux rentiers les **plus mal lotis**, ceux qui ont des prestations complémentaires, sont perdants en termes nets
- **Surcompensation** pour les assurés LPF de plus de 45 ans: garantie des acquis ET 70 francs d'AVS en plus
- Les jeunes sont les grands laissés pour compte, avec cette extension de l'AVS à crédit, non financée
- **Le sacrifice inutile des femmes**: le relèvement de leur âge de la retraite ne suffira bientôt plus pour financer l'extension de l'AVS
- Renforcement de la **pression sur la Caisse fédérale**, notamment sur les dépenses non liées (formation, agriculture, armée)



Que se passe-t-il en cas de refus de ce projet de réforme?



La nécessité d'agir reste intacte, mais c'est le plan B, sans extension de l'AVS, qui assurera le maintien des rentes à leur niveau actuel

- En disant NON le 24 septembre 2017, le peuple montrerait la voie au monde politique et créerait les conditions d'une **véritable réforme** de la prévoyance vieillesse, capable de préserver ses prestations au niveau actuel.
- Une extension de l'AVS selon le principe de l'arrosoir serait définitivement balayée: en l'espace d'un an, le peuple aura dit non pour la deuxième fois (l'initiative AVSplus a été rejetée à près de 60% des suffrages).
- Resteraient les instruments essentiels:
 - Egalisation de l'âge de la retraite des femmes à 65 ans
 - Financement additionnel modéré de l'AVS
 - Diminution du taux de conversion minimal avec une compensation socialement acceptable



Que se passe-t-il en cas d'acceptation de la «réforme»?



Ce ne sont pas seulement les milieux économiques qui le disent



Streit um AHV-Reform neu entfacht

Das Volk entscheidet im September über die Altersreform. Bei den Linken und Gewerkschaften liegen die Nerven blank. Und die Mitteparteien schwadronieren bereits über die nächste Reform – inklusive Rentenaltererhöhung.



Ja zur Rentenaltererhöhung: CVP-Nationalrätin Ruth Humbel. KEY

- CN PDC Ruth Humbel: «Nous devons adapter durablement la prévoyance vieillesse aux réalités démographiques... Voilà pourquoi un relèvement de l'âge de la retraite devient un thème de discussion urgent». NZZaS du 20.03.2017
- CN PBD Lorenz Hess: «Sur ce point [âge de la retraite], il faudra des adaptations.» NZZaS du 20.03.2017



En résumé: trahison des objectifs de réforme du Conseil fédéral

- Cette «réforme» aggravera le problème structurel de l'AVS au lieu de le diminuer
- La nécessité d'une prochaine réforme ne tardera pas à se faire sentir non seulement en raison de l'évolution démographique, mais aussi à titre complémentaire pour **assurer** le financement de l'extension de l'AVS: La «réforme» sur laquelle nous nous prononcerons le 24.9.2017 agira comme un «**accélérateur de feu**»: **les mesures de la réforme suivante devront déployer leur effet dès 2025.**



Pourquoi nous disons **NON** à cette «réforme»

- 1) L'augmentation de la rente met en danger l'AVS
 - **NON** à la déstabilisation du système éprouvé de la prévoyance vieillesse actuelle par l'**introduction d'une extension de l'AVS à crédit**
- 2) Le projet n'est pas équitable
 - **NON** à un paquet antisocial et coûteux qui fait de **très nombreux perdants**
- 3) Pas d'augmentation de la TVA pour un **simulacre de réforme**
 - **NON** à des dépenses supplémentaires pour un projet sous un emballage trompeur qui accroît la **pression aux réformes**



Contact

UNION PATRONALE SUISSE

Frédéric Pittet

Spécialiste Politique sociale et Assurances sociales

pittet@arbeitgeber.ch

